



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 30 septembre 2014

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19 h, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Mesdames les Conseillères LISE A. ROMAIN et DEBBIE LAPORTE et Messieurs les Conseillers GAÉTAN GRAVELINE, PIERRE VAILLANCOURT, GILLES BEAULIEU et JACQUES MASSEAU, formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame MARTINE DUROCHER, Directrice Générale / Secrétaire-Trésorière est aussi présente à la séance.

Chacun des membres du conseil ont reçu une convocation écrite pour cette réunion extraordinaire.

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Présentation des états financiers par monsieur Gerard Labelle, CGA pour adoption
3. Résolution pour Hydro-Québec, installation de lumières de rues
4. Période de questions
5. Clôture de l'assemblée

2014-09-180

Il est proposé par madame la conseillère LISE A ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Adopté

Présentation du rapport financier 2013 par monsieur Gerard Labelle, CGA

2014-09-181

Il est proposé par monsieur le conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge adopte le rapport financier tel que présenté et préparé par Monsieur Gerard Labelle, CGA pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2013.

Adopté.

2014-09-182

Il est proposé par madame la conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'installation d'une lumière de rue sur chacune des rues suivantes :

- Rue Desrochers
- Rue Kenney
- Rue Laroche

Adopté



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation et ces items sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Résolution pour appel d'offres du Projet chemin Bord de l'eau
- Création d'un comité « EMPLOYÉ »

2014-09-183

Il est proposé par monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise la directrice générale, madame Martine Durocher à lancer les appels d'offres pour la réalisation d'asphaltage « PROJET CHEMIN BORD DE L'EAU »

Adopté.

2014-09-184

ATTENDU QU' une demande fut reçue de la part des employés municipaux afin de créer un comité composé de membres du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le comité « Employé-Ressources humaines » sera composé de trois membres du conseil, soit; madame la conseillère Debbie Laporte et messieurs les conseillers Pierre Vaillancourt et Gaétan Graveline;

QUE ce comité sera appelé à intervenir lors de conflits de travail;

QUE ce comité aura pour mandat de faire des recommandations au conseil municipal.

Adopté

2014-09-185

Il est proposé par madame la conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion est levée. (20H30)

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

MARTINE DUROCHER,
Directrice Générale/ Secrétaire-Trésorière